

(1)

(N^o 160.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1855.

Crédit extraordinaire de 9,400,000 francs au Département de la Guerre.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

La haute importance du système adopté pour la défense d'Anvers et des rives de l'Escaut, nous impose le devoir de compléter les travaux commencés par le cabinet précédent, dans un but qui se lie étroitement à la défense de notre nationalité et à la conservation de notre indépendance.

Des moyens insuffisants donnent une sécurité trompeuse et constituent des dangers que l'histoire a signalés dans maintes circonstances, et qu'il est du devoir du Gouvernement de prévenir.

Mettre les ouvrages du camp retranché en rapport avec l'importance de leur destination, ajouter aux défenses de l'Escaut des batteries nouvelles, relever le fort Philippe et augmenter la valeur des forts de Lillo et de Sainte-Marie.

Armer ces ouvrages nouvellement établis ou améliorés, organiser des réserves suffisantes, établir, dans l'intérieur de la forteresse des ateliers indispensables pour maintenir les armes en état et assurer les munitions; en un mot, pourvoir à tous les besoins que les circonstances les plus exceptionnelles peuvent faire prévoir, tel est le but du projet de loi que nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations, et nous avons lieu d'espérer que ce nouveau sacrifice demandé au pays, dans l'intérêt de sa propre conservation, nous permettra de terminer l'œuvre de noble et chaleureux patriotisme qui a été inspiré à nos prédécesseurs.

La nature de ces divers travaux ne permet pas de déterminer d'avance la répartition des sommes demandées, mais le Département de la Guerre s'engage à la faire au moyen d'arrêtés royaux, entre les exercices et les articles du budget sur lesquels les dépenses devront être imputées.

Nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien faire de ce projet de loi l'objet de vos plus prochaines délibérations.

Le Ministre de la Guerre,

GREINDL.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi, dont la teneur suit, sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département de la Guerre un crédit de neuf millions quatre cent mille francs (9,400,000 fr.), destiné à compléter le système défensif d'Anvers et des rives de l'Escaut.

ART. 2.

Ce crédit sera réparti sur quatre exercices successifs.

ART. 3.

Le Roi déterminera, par des arrêtés, la répartition de ce crédit entre les divers exercices sur lesquels il devra être imputé, ainsi que son emploi entre les art. 20 et 21 du Budget de la Guerre, pour les exercices 1855, 1856, 1857 et 1858.

ART. 4.

Ce crédit sera couvert au moyen de bons du trésor.

ART. 5.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Donné à Bruxelles, le 23 avril 1855.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de la Guerre,

GREINDL.

Le Ministre des Finances,

MERCIER.

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

*Crédit extraordinaire de 9,400,000 francs, pour compléter le système défensif
d'Anvers et des rives de l'Escaut.*

ART. 20. *Matériel de l'artillerie.*

Matériel nécessaire pour l'armement des nouveaux ouvrages	fr. 1,063,650	
Appareils et matières pour l'établissement de divers ateliers.	1,436,350	
	<hr/>	2,500,000

ART. 21. *Matériel du génie.*

Complément du camp retranché.	fr. 5,440,000	
Idem du système défensif de l'Escaut	890,000	
Bâtiments pour le service de l'artillerie	570,000	
	<hr/>	6,900,000
Total.	fr. 9,400,000	

ANNEXE N° 2.

*Crédit extraordinaire de 9,400,000 francs, pour compléter le système défensif
d'Anvers et des rives de l'Escaut.*

Dépenses projetées sur l'exercice 1855.

ART. 20. Matériel de l'artillerie.

Matières pour un atelier de montage et de réparations d'armes portatives fr.	226,500	
Appareils pour l'établissement d'une poudrerie tem- poraire et d'une fonderie de projectiles.	55,500	
		280,000

ART. 21. Matériel du génie.

Construction d'escarpes en maçonnerie, batteries case- matées et chemins couverts, à deux forts du camp re- tranché. fr.	1,506,000	
Construction d'une lunette revêtue avec ^{reduit} redent	540,000	
Construction de bâtiments à l'épreuve	474,000	
		2,520,000
Total. fr.		2,600,000